



COMMUNIQUE

Oran le 09-06-2013

Le Bureau National du SESS a appris que les travailleurs de trois entreprises de restauration, Cieptal Catering Algérie, Bayat Catering SPA et Saha catering, qui interviennent au niveau de la base pétrolière de Hassi r'mel, sont en grève de travail et de la faim.

Le recours à ces solutions extrêmes font suite au non-respect par les directions des trois entreprises des accords écrits conclus lors de la réunion qui s'est déroulé le 20-04-2013 entre les représentants des travailleurs et les représentants des directions des entreprises. La participation à cette réunion du chef de daïra de Hassi-R'mel, de représentants de la gendarmerie (pour quoi faire ?), des représentants de l'inspection de travail et des représentants de l'UGTA ne semblent pas peser devant les appétits voraces des entreprises concernées à moins que les instances officielles Algériennes et le syndicat UGTA aient décidé de faire front avec les nouveaux négriers pour exploiter les travailleurs Algériens en Algérie et recevoir, pour se faire, une partie de la rente.

Le non-respect des accords, les menaces de licenciement que colporte même l'inspection de travail, elle qui est chargée de faire appliquer la réglementation, la tentative d'utiliser d'autres travailleurs pour remplacer les grévistes alors que ce comportement est puni par la loi 90-14 ainsi que les tentatives d'isoler les travailleurs pour mieux les affaiblir indiquent clairement que nous sommes devant le cas de zones franches qui ne disent pas leur nom, zones ou la loi Algérienne n'a plus cours.

Malgré les prises de position officielles, en particulier celles du Ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ainsi que celles du premier ministre à travers la circulaire n°1 du 11 Mars 2013 force est de croire que la prédation organisée et renforcée par les instances officielles est le seul avenir qui est programmé pour les travailleurs Algériens. Le comité intersectoriel prévu dans la dite circulaire ne semble pas se sentir concerné par cet affront et ce mépris des travailleurs. Une partie des grévistes a subi l'affront de constater que leur chambre a été ouverte en leur absence et leur effets personnels jetés comme s'ils été des indus occupants et ce à l'intérieur des bases de vie alors que la réglementation Algérienne stipule qu'en cas de grève les négociations entre l'employeur et les représentants des travailleurs doivent se dérouler pour prendre les mesures nécessaires même sur la question de la sécurité.

Nous demandons aux citoyens Algériens soucieux de refuser d'abandonner les travailleurs des trois entreprises devant les appétits voraces des entreprises et des autorités officielles d'adresser des mails de protestation aux directions des deux entreprises seulement car la troisième n'ayant même pas de site ce qui pose des questions sur son sérieux.

Pour l'Entreprise BAYAT CATERING dg@bayat-catering.com

Pour l'Entreprise Cieptal Catering cieptal@cieptal.com

Ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale informa@myess.gov.dz ainsi qu'à l'adresse mail suivante collectifcatering@gmail.com pour remettre les protestations aux délégués des travailleurs.

P/Bureau National
Kaddour CHOUICHA